



## COMMUNIQUE DE PRESSE

N°007/SP/HAC/2017

### **La Haute Autorité de la Communication vivement préoccupée par la radicalisation du débat politique dans les médias**

Conakry, le 25 septembre 2017 - La Haute Autorité de la Communication suit avec une grande préoccupation le débat politique en Guinée et le traitement par les médias des informations s'y rapportant. Elle constate la radicalisation du discours tenu par certains responsables politiques qui incitent malheureusement à la révolte populaire et à l'atteinte au bon fonctionnement des Institutions de la République.

La Loi Fondamentale et la Loi Organique L/2010 / 02 / CNT du 22 juin 2010 portant sur la liberté de la presse consacrent la liberté d'expression et la liberté des médias en Guinée. Cependant, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 2 de la Loi Organique L/2010 / 02 / CNT du 22 juin 2010 portant sur la Liberté de la Presse précise que l'exercice de cette liberté se fait « *sous réserve du respect de l'éthique et de la déontologie, de la dignité humaine et des droits de la personne, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensées et d'opinion* ».

L'article 30 alinéa 2 de la même Loi Organique dispose qu'« *aucune station de radiodiffusion ou de télévision privée ou communautaire ne doit ni directement ni indirectement s'identifier à un parti politique, à une religion, à une région ou encore à une ethnie* ».

En outre, les incitations aux troubles, aux violences, les atteintes à l'unité nationale et à la sureté de l'Etat sont des infractions pénales graves punies par la Loi Organique L/2010 / 02 / CNT du 22 juin 2010 portant sur la Liberté de la Presse et par le Code pénal.

La Haute Autorité de la Communication demande aux médias guinéens de prendre conscience de leur rôle central dans le processus d'édification d'une société guinéenne démocratique, pacifique et économiquement prospère. Elle les appelle à s'abstenir de tout comportement susceptible de mettre en péril la stabilité, l'unité nationale et la démocratie en Guinée.

**La Haute Autorité de la Communication rappelle aux médias guinéens qu'ils sont des outils d'information des citoyens et d'animation du débat politique civilisé et constructif. En aucun cas ils ne doivent se laisser manipuler ou servir d'instruments de propagande, d'incitation aux violences, aux troubles et à la haine.**

La Haute Autorité de la Communication invite les médias à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité dans le traitement de l'information politique en cette période pré-électorale.

Elle les exhorte à contribuer positivement au renforcement de la démocratie, de l'unité nationale et de la stabilité sociopolitique de la Guinée.



**Pour la HAC, la Présidente  
Madame Martine Condé**  
Commandeur de l'Ordre National du Bénin